

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 13 DÉCEMBRE 1999

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 13 décembre 1999*

Aujourd'hui, à onze heures trente-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- | | | | |
|-------------------|--|--------------------|--|
| n ^o 21 | Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal | n ^o 88 | Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec |
| n ^o 58 | Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives | n ^o 206 | Loi modifiant de nouveau la charte de Les Filles de Jésus (Trois-Rivières) |
| n ^o 65 | Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif en matière d'affaires autochtones | n ^o 210 | Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec |
- La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.
- | | |
|-------------------|---|
| n ^o 76 | Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures |
| n ^o 78 | Loi modifiant de nouveau la Loi sur le développement de la région de la Baie James |
| n ^o 80 | Loi modifiant la Loi sur le recours collectif |